

(706 - 742) M. de Larosière

Je suis tout-à-fait d'accord avec l'idée de base du Gouverneur Ciampi. Je pense que ça ira plutôt dans la Partie III que dans la Partie II et je suis d'accord avec lui. On ne peut pas demander aux pays de sauter dans le verrouillage irrévocable des parités sans qu'il y ait un cadre opératoire fixé par les institutions émergentes en ce qui concerne la politique monétaire, et ce cadre opératoire il faut pouvoir le définir. Moi je pense qu'il faut arriver progressivement à une vision globale des objectifs de la politique monétaire pour l'ensemble des participants, c'est-à-dire avoir une idée de ce que l'on veut, savoir le niveau moyen des prix pour la collectivité, comme objectif de croissance, comme, probablement, objectif de taux de change et il faut assurer la convergence de chaque pays participant avec ses objectifs globaux. Et pour cela, pour éviter qu'il n'y ait des déviations individuelles il faut, à mon avis, des mécanismes de surveillance dès la phase, je dirais, de degré 2. Ces mécanismes de surveillance on ne peut pas les décrire trop précisément dans notre rapport, mais il faut quand même que l'organe émergent ait un contrôle sur la liquidité de chaque économie, sur le crédit interne distribué (c'est ce qu'a dit M. Thygesen), sur l'endettement extérieur, qui est une manière d'échapper à la politique monétaire, et je crois que nous devons dans notre rapport écrire quelques paragraphes sur cela, je ne crois pas qu'on puisse donner des automatismes trop précis sur la manière exacte de mesurer ces excès possible de création monétaire ou de crédit, mais il faut en tout cas qu'il y ait bien l'idée de M. Ciampi qu'il nous faudra bâtir un cadre opérationnel pour appliquer cette politique monétaire. Peut-être même avec des instruments différents de pays à pays, il y a des correspondances, il y a des traditions, mais je pense que cela est une des leçons du papier de M. Ciampi et il faut le dire.

(821 - 860) Mr. M. Boyer

M. le Président, je pense que le problème est de distinguer entre les questions de principe sur lesquels doivent se prononcer les chefs de gouvernement et les détails techniques sur lesquels on ne peut pas faire se prononcer les chefs de gouvernement et qu'on pourrait peut-être renvoyer à des annexes techniques pour satisfaire certaines objections des techniciens.

Mais ils sont inclus dans les parties les plus générales du rapport, des questions sur comment on doit faire le contrôle monétaire dans la phase 2 ou dans la phase 3, implicitement on fera que les chefs de gouvernement doivent se prononcer ou semblent accepter ce genre de questions de techniques alors que le mieux qu'ils puissent faire est de se prononcer sur les questions de principe. Je pense que des suggestions ont été faites pour n'incorporer à la partie essentielle du rapport que des questions sur les principes, d'organisation de transferts de souveraineté sur les objectifs. Mais la question du contrôle monétaire, si on avance trop loin dans la substance du rapport, je crois qu'on va se fourvoyer dans des questions qui ne sont pas propres à la discussion politique et qui d'ailleurs sont très discutables parce qu'il y a une proposition de contrôle monétaire faite par le Gouverneur Ciampi qui repose sur la création de base monétaire ou de liquidités, mais ce n'est pas la seule possibilité; peut-être qu'il faudra la combiner avec des contrôles quantitatifs du "domestic credit expansion", et il reste encore le problème des interventions en monnaies tierces et de l'influence de la balance extérieure commune de la Communauté par rapport aux autres. Nous n'avons pas une idée très précise sur quelle va être la solution - si c'est une combinaison du contrôle des liquidités, de limites quantitatives au "domestic credit expansion", de politiques d'intervention communes en monnaies tierces - et je pense que le plus qu'on pourrait faire est d'évoquer ces possibilités ou ces questions que devra décider finalement le système européen des banques centrales, quelles sont les techniques employées ou quelle est la combinaison d'instruments; mais vouloir mettre ce genre de questions techniques dans la partie principale, je crois, serait une faiblesse en ce moment. Il est vrai que si on pratique cette orientation et on fait des considérations de ce genre en annexe, on va appauvrir un peu les paragraphes sur l'Ecu parce que, évidemment, si on se coinçait sur un contrôle monétaire sur la base de l'Ecu comme réserve de liquidités, on renforcerait le rôle de l'Ecu, mais pense que l'enrichir, enrichir les paragraphes sur l'Ecu en en faisant le pivot du contrôle monétaire de la Communauté, serait une erreur parce que nous ne savons pas et ce serait une question technique à être décidée parfaitement par le Board ou le Council du système des banques centrales à une phase ultérieure.

(998 - 1045) Le Président

Je pense que la base de notre accord pour la rédaction du rapport pourrait être la suivante. Dans le rapport lui-même, nous indiquerions, premièrement, que l'existence d'une monnaie parallèle ne nous paraît ni utile ni désirable. J'enlèverais, pour ma part, dans la note des rapporteurs, les dernières lignes, pour les raisons indiquées par le Président Pöhl. Enfin, c'est-à-dire le Président Pöhl a dit quel sera l'Ecu d'après-demain, dans n années, est-ce que ce sera un panier ou une monnaie en soi?. Il ne faut pas qu'on ait une rédaction qui dans le courant du rapport laisse entendre que la formule du panier est une formule immortelle, n'est-ce-pas, c'est cela que je veux dire. Mais c'est ce sur quoi le groupe, je voudrais constater son accord, c'est qu'il ne souhaite pas qu'il y ait une monnaie parallèle, et cela est très important pour la discussion et pour les débats qui auront lieu avec des experts à l'extérieur. Deuxièmement, nous affirmons dans le rapport la vocation de l'Ecu à devenir un jour la monnaie unique de la Communauté, là nous étions d'accord déjà, je crois, la dernière fois. Et troisièmement, nous disons à un moment donné du rapport - peu importe la place - que tous les obstacles à l'utilisation volontaire de l'Ecu devraient être levés pour permettre à l'Ecu privé d'avoir sa chance, et ces obstacles - je n'ai pas la note technique que j'avais faite, mais je me suis aperçu que ces obstacles étaient nombreux et qu'il est possible que certains pays - dans leur souveraineté complète - prennent des mesures qui encouragent l'Ecu, c'est leur affaire, n'en parlons pas ici. Et je m'arrêterais là. Deuxièmement, dans une annexe qui engagerait moins que le rapport, nous pourrions indiquer quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent pour conduire le minimum de politiques communes souhaité au niveau européen, dans la phase finale, on peut introduire dans cette annexe le rôle possible de l'Ecu, mais il y a d'autres moyens comme les intervenants l'ont dit. Mais ce serait une annexe, je verrai si les rapporteurs ne sont pas si écrasés de travail, qu'ils puissent préparer cette annexe pour être jointe au rapport. Il reste un troisième point que nous verrons la prochaine fois et que je pourrais résumer ainsi, mais je ne fais que poser la question. En quoi la phase 2 peut préparer d'une manière dynamique la phase 3? Cela, nous en discuterons la prochaine fois car beaucoup d'entre vous m'ont dit qu'ils étaient préoccupés par le fait qu'ils ne voyaient pas très bien le rôle exact de la phase 2, on voit bien la phase 1, on voit bien intellectuellement la phase 3, mais la phase 2 doit s'inscrire dans un processus dynamique et si vous le voulez bien on en

parlera la prochaine fois pour ne pas compliquer notre discussion. Et je retiens de cela qu'il faut trouver des arguments, quand le rapport a été déposé, pour répondre à M. Giscard d'Estaing et M. Schmidt qui nous diront vous avez sous-estimé le rôle de l'Ecu, vous avez sous-estimé le rôle que pouvait jouer l'Ecu dans la construction de l'union économique et monétaire. Nous avons des arguments pour cela, on peut démontrer que le contraire aussi est très bien. Donc, je vous propose que nous ayons cette base d'accord de travail pour l'instant et que maintenant.

(1279 - )Le Président

Je crois que nous sommes prêts de trouver la bonne formule qui soit acceptable par tout le monde. Il faut y réfléchir et les rapporteurs vont y réfléchir pendant l'heure du déjeuner, mais il y a quand même trois points importants sur lesquels il faut réfléchir. Le premier a été souligné par M. Jaans. Il faut que celui qui aujourd'hui, ou demain, dans cinq ans, prêtera en Ecus sache que le jour où on aura une monnaie unique, il sera remboursé. Il sera remboursé et non pas en monnaie de singe, n'est-ce-pas. Il y a trois questions qui méritent je crois un moment de réflexion et je ne fais que les poser. Je ne cherche pas pour l'instant la bonne rédaction. La première a été soulevée par M. Jaans. Il faut que dans les années qui viennent, ceux qui prêteront en Ecus et parfois même à moyen ou long terme sachent que de toute manière ils seront remboursés et bien remboursés. C'est pour cela qu'il y avait cette phrase des rapporteurs à la page 2 de leur petit document: "Their should be no discontinuity between the present issue and the future single currency". Voilà. Je crois que c'est un point important parce qu'on ne peut pas dire à un endroit que l'on va lever tous les obstacles à l'utilisation de l'Ecu et de ne pas avoir une phrase qui rassure quant aux titres libellés en Ecus. Deuxièmement, on peut prendre toutes les précautions voulues, mais s'il n'y a pas, comme l'a dit le gouverneur Duisenberg, une sorte d'impetus politique et psychologique à l'Ecu, je crois que nous condamnons sans le vouloir peut-être l'utilisation de l'Ecu. Voilà le deuxième point. Et le troisième point, qui reste ouvert, c'est que cette monnaie unique à supposer même qu'elle s'appelle Ecu, on ne dit nulle part que ce sera un panier et d'ailleurs moi personnellement, comme le Président Pöhl, je pense que ce ne sera pas un panier. Cela ne serait pas possible. Ce serait une monnaie en soi. Il faudrait combiner ces

trois éléments dans une rédaction qui soit acceptable à tout le monde, n'est-ce-pas. Nous disons non à ceux qui nous diront: "Vous n'avez pas utilisé pleinement l'Ecu pour contribuer à l'Union économique et monétaire". Nous leur disons non et nous expliquons pourquoi, monnaie parallèle et autre. D'un autre côté, il ne faut pas que l'on puisse nous reprocher d'avoir condamner implicitement l'Ecu, alors que celui-ci est développé et je me permets quand même de rappeler que l'autre jour des chefs d'entreprise se sont réunis non pas pour parler de l'Ecu comme on célèbre l'Europe pour une course à la voile. Ce n'était pas l'Ecu emblématique. Ils ont expliqué concrètement les coûts de transaction qu'ils supportaient parce qu'il n'y avait pas de monnaie unique. Et en attendant qu'il y ait cette monnaie unique, de quoi se servent-ils de plus en plus? De l'Ecu. Alors, il faut trouver une formule qui laisse l'Ecu vivre, se développer pleinement sans pour autant prendre une position définitive sur la définition de la monnaie unique. Et je crois que si vous le permettez, les rapporteurs vont essayer de trouver la formule qui tiendrait compte de ces trois éléments clés et qui ressorte de la psychologie, comme toutes les affaires monétaires d'ailleurs. Je crois que nous allons essayer de trouver cette formule, ce n'est pas la peine d'entreprendre maintenant une discussion, il est 12 h 54, nous pouvons nous ajourner jusqu'à 14 heures. Les repas servis par la BRI sont légers et agréables. Il faudrait finir à 18 heures.

M. de Larosière: (1845)

M. le Président, vous permettez? J'ai trois ou quatre petites observations qui prendront à peu près une minute, ce sera très rapide. C'est pour les rapporteurs, c'est ma petite contribution. Paragraphe 5, je trouve qu'il y a un peu une contradiction entre le paragraphe 5 et le paragraphe 1. Parce que dans le paragraphe 1 on dit qu'il y a des tas de choses, sur les standards de vie, l'équilibre externe, l'unité et tout, et là on donne les trois conditions de l'Union économique et monétaire qui sont très sèches et moi je crois que le gouverneur Ciampi a raison, ces trois conditions sont nécessaires mais elles ne sont pas suffisantes. Il y a beaucoup d'autres choses. Et donc c'est un petit travail de cohérence dans la rédaction, ça c'est ma première remarque. Ma deuxième remarque c'est qu'à la fin de la page 3 je trouve que l'on n'explique pas bien pourquoi ce serait mieux d'avoir une monnaie unique. Alors, ça c'est la question que vient de poser

M. Boyer. Il ne faut peut-être pas éparpiller les arguments transitoires, mais je demande aux rédacteurs d'être bien sûrs qu'on expliquera les raisons de la suprématie d'une monnaie unique par rapport aux monnaies nationales. C'est la question des transactions, de l'irréversibilité, de la force aussi de la monnaie unique sur les marchés extérieurs. Egalement petite chose de forme, page 3, paragraphe 3, troisième ligne: "At the latest stage, the adoption of a single currency is not strictly necessary". Moi j'ajouterai: "in principle not strictly necessary". Les rédacteurs le mettront, ce n'est pas important. Et puis une petite chose page 5, je n'aime pas la phrase dans les brackets en haut de la page 5.

M. le Président: (1862)

Je vais demander à ce qu'on la supprime parce que tout cela a été dit ce matin. Ce qui concerne les moyens de la politique monétaire, on le laisse.

M. de Larosière

Mais je n'aime pas l'idée que l'on pourrait ???? sur une monnaie. Je crois que c'est le contraire à tout processus d'intégration. D'ailleurs cette monnaie pourrait varier et donc c'est la plus forte, ce ne sera peut-être pas toujours la même. Je crois que c'est un peu compliqué. Et puis page 6, à peu près aux deux tiers du paragraphe, on dit: "Balance-of-payments figures which are currently a highly visible and sensitive indicator etc. would no longer be able to play". Moi je dirais: "such a significant rôle" parce qu'ils peuvent continuer à jouer un certain rôle en tant que guide clause, ils ne vont pas disparaître. Page 7, 5ème ligne: "implies a fundamental change in the economic", et moi j'ajouterai: "as well as in the monetary management of the Community". C'est très modeste.

M. Boyer: (1975))

Je trouve très difficile d'aller plus loin que la définition dans la page 7 de ce que peut être une union économique qui d'un point de vue abstrait, de mon point de vue est presque parfaite, c'est-à-dire l'Union économique et, d'une part, la libéralisation des marchés et le minimum d'intervention pour fournir des biens et des services publics. Et là nous avons le principe de subsidiarité et le niveau auquel chacun considère que ce qu'il a à offrir comme services publics et biens publics est en principe réduit au strict minimum au niveau de la Communauté et laissé aux Etats nationaux. C'est je

pense la définition qui est plus complexe que celle de l'Union monétaire et pourtant à mon point de vue, est plus parfaite qu'on puisse concevoir à ce stade. Ensuite, il faut évidemment en tirer les conséquences. Et, si vous me permettez un instant, pourquoi est-il plus compliqué à définir cette Union économique? Parce que pour la monnaie, la réflexion qui est derrière ce qu'on essaie de développer est que la monnaie doit devenir le plus neutre possible, la monnaie n'est plus un élément pour faire croître un pays plus qu'un autre, mais on recherche une neutralité de la monnaie. Donc, on va essayer de développer un système qui fait que la monnaie soit neutre. Mais pour les systèmes fiscaux, les coûts, les politiques macro-économiques, là personne ne peut soutenir qu'il faut être neutre parce que l'intervention des Etats n'est pas neutre et personne n'a jamais soutenu que les politiques fiscales ou autres soient des politiques neutres. Donc, comme elles ne sont pas neutres, il va y avoir de différentes orientations politiques et des jugements de valeur divers. Donc, si on veut tout harmoniser, d'abord personne ne sera d'accord. Et ensuite parce que certaines et c'est mon observation la plus substantielle à ces pages jusqu'au paragraphe 13, par exemple une phrase qui semble innocente comme dans la page 9 au paragraphe 13: "Tax treatment must not discriminate in favour or against economic activities across the Community countries" est tout à fait inacceptable parce que est-ce que cela signifie que les taxes sur les bénéfices des entreprises doivent être partout égales? Ou l'impôt sur le revenu? Parce que n'importe quel système d'impôt suppose une discrimination en faveur de certaines régions ou activités ou d'autres choses. C'est même le principe de la politique fiscale. Donc, si on veut porter l'Union économique jusqu'au point où il n'y a aucune discrimination fiscale dans le sens taxe entre les pays, je crois qu'on va se priver d'un élément de rééquilibrage comme si on soutient, comme le syndicat à certains moments soutient, la Sécurité sociale doit être partout la même. Si on homogénise les taxes et les sécurités sociales par exemple, on discrimine contre les pays les plus défavorisés de la Communauté. On ne peut pas aller jusqu'à ce genre d'harmonisation, sans quoi la convergence et les difficultés d'ajustement doivent être accentués. Là, il faut accepter que l'Union économique n'est pas l'harmonisation de tout et en particulier n'est pas l'harmonisation des taxes ou l'harmonisation des coûts jusqu'au point de convergence totale des situations économiques dans les pays de la Communauté. Donc là je pense qu'il

faut faire jouer le principe de subsidiarité et sauf que l'on démontre le contraire.

M. le Président: (2067)

Je vous propose que même si d'autres suggestions étaient faites, on définisse l'Union économique par des règles du jeu comme l'Union monétaire, c'est-à-dire la liberté complète des mouvements de personnes, de biens et de services et de capital et, d'autre part, certaines fonctions assurées au niveau communautaire à travers la régulation, c'est par exemple la loi sur la concurrence, les règles du jeu concernant les concentrations, taxation c'est les ressources qui sont prélevées par les politiques communautaires et expenditure ce sont les dépenses. A partir de là, l'Union économique est fondée sur, me semble-t-il, quatre piliers essentiels, les règles de la concurrence qui empêchent un pays de subventionner exagérément son activité par rapport aux autres, ces règles de concurrence existent, elles sont fondées sur l'expérience, elles sont de plus en plus efficaces comme on l'a montré ces quatre dernières années. Deuxièmement, l'environnement permettant aux marchés de fonctionner le mieux possible, ce sont les textes qui sont adoptés au niveau communautaire, sur les concentrations, sur les opérations publiques d'achats, sur les délits d'initiés et autres. Troisièmement, une politique communautaire qui ait accès notamment sur la coopération et le développement régional et, quatrièmement, une coopération étroite entre les politiques budgétaires avec un plus ou moins grand degré de contraintes, nous allons en parler. Je crois que nous avons là les quatre piliers du point de vue instrumental de l'Union économique. Nous pouvons discuter dans la Partie I de savoir ce qui va se passer en matière de salaire autres, mais pour être simple, voilà les quatre piliers. Je pense que le budget de la Communauté représentera en 1992 1,2% du PNB communautaire, il faudra continuer cet effort après, nous allons y venir, mais je veux dire par là que peut-être nous aurons à la fin du siècle 3% des dépenses publiques concentrées au niveau communautaire seulement. Il faut avoir ce chiffre en tête pour ne pas raisonner d'une manière telle que nous... autrement dit, l'Union économique sera moins spectaculaire, moins forte que l'Union monétaire pour des raisons de bon sens. Je crois que ces quatre points là, ces quatre instruments sont très importants et si on les met tous en oeuvre avec efficacité ils permettront à chaque pays de faire droit à sa différence et à la politique nationale de conserver sa marge de



manoeuvre. On peut discuter, on peut dire ce système n'est pas suffisant, nous pouvons en parler, mais je veux dire, dans l'état actuel d'évolution de la Communauté, aller plus loin ce serait déraisonnable me semble-t-il. J'insiste, à travers ce qu'on appelle la politique de la concurrence, sont de plus en plus pointées les aides qui empêchent la compétition de fonctionner. C'est un élément aussi de convergence des politiques budgétaires car on est sous des règles très strictes dans le Traité de Rome. Donc, je vous propose de prendre, je ne dis pas que ma formulation est la meilleure, mais je vous propose de prendre ces quatre points là, de les indiquer et ensuite de les développer.

M. de Larosière: (2097)

Je crois que cela nous aidera parce que les deux critères ne sont pas très représentatifs pour le lecteur.

M. le Président:

Et je crois que si vous étiez d'accord, on peut consacrer dix lignes à la politique de la concurrence, son expérience, où elle en est, on peut consacrer dix lignes pour expliquer ce que sera l'environnement du grand marché sans frontière, parce qu'il faut un minimum de règles, puis ensuite nous devrions nous concentrer dans la discussion d'aujourd'hui ce que seraient les binding rules pour la politique budgétaire et ce que nous devons faire pour permettre à chaque région de pouvoir bénéficier des avantages de l'Union économique et monétaire. Ce serait assez simple et je crois que les chefs de gouvernements s'y retrouveraient mieux car ils auraient là des repères qui sont dans leur langage.

SECOND TAPE

M. le Président: (338)

Si l'on applique les trois règles que vous avez indiquées, il arrive un moment où le pays doit tenir compte de cette contrainte. Un déficit budgétaire important pouvait s'avérer intolérable lorsqu'il y avait des taux de change libres, lorsque la monnaie en supportait les conséquences. Dès lors qu'il n'y a plus la monnaie, on fixe un minimum de règles et si le pays voit son rating diminuer à l'intérieur comme à l'extérieur, il sera bien

obligé d'en tenir compte. Bien entendu ce sont des règles un peu nouvelles, il y aura sûrement des conséquences que nous ne pouvons pas prévoir. Nous ne pouvons pas faire un exercice parfait de prévisions de ce qui va se passer dans les quinze ans qui viennent. Mais au moins l'esprit est clair: le Comité souhaite que l'on concilie deux idées, binding rules, politiques budgétaires avec une attitude compréhensive des situations de chaque pays et des mécanismes de financement interne ou des politiques communes qui permettent précisément d'aboutir à plus de convergence. Je pense que c'est ça M. le Président.

M. le Président: (501)

Bien. Nous pourrions maintenant parler des politiques communes. Le début du paragraphe rappelle que la Communauté mène des politiques communes en matière agricole, en matière de transports, de développement technologique et de la recherche de l'environnement, et l'on en vient ensuite aux politiques structurelles et régionales. On revient au point 14 et je voudrais donner la parole au gouverneur Doyle en disant que moi aussi je suis un partisan des politiques régionales, pour que vous ne soyez pas seul. Je les ai proposées et elles ont été adoptées en février 1988.

M. le Président: (797)

Je crois que nous avons besoin de cet exposé. La question de savoir si toutes les régions de la Communauté bénéficieront de la construction européenne s'est posée à propos de l'objectif 1992, la réalisation du grand marché sans frontières, elle se pose avec plus d'acuité encore pour la réalisation de l'Union économique et monétaire. Tout d'abord je voudrais dire, pour que la discussion soit claire, qu'il faut considérer les caractères spécifiques de l'Irlande. C'est absolument insupportable pour ce pays d'avoir les coûts externes de la formation des jeunes et de les voir ensuite produire leur surplus et leur plus-value ailleurs. De ce point de vue, quand on considère l'évolution de la Communauté depuis cinq ans, c'est sans doute l'Irlande qui a payé le prix le plus élevé. Mais entre l'espace économique commun et l'Union économique et monétaire, quel instrument perdez-vous? Le seul: c'est l'ajustement par les taux de change. Vous ne l'avez pas souvent utilisé pour toutes sortes de raisons. Je pense donc que la question qui est posée est de même nature que celle posée par la réalisation de l'union de marché avec cependant plus d'acuité.

Par rapport à cela, je voudrais dire qu'il me semble que les politiques régionales des années quatre-vingt-dix seront une combinaison d'une meilleure utilisation des ressources humaines et naturelles de chaque région et des politiques menées par le centre en faveur des régions les plus défavorisées, mais les deux. Si l'on a diffusé tous ces papiers sur la politique régionale, c'est parce que je voulais donner à ceux d'entre vous qui portent un intérêt particulier les points de vue de ceux qui ont travaillé sur ces politiques d'aménagement du territoire et de développement régional depuis plusieurs années. Tout d'abord il faut être équitable envers ce qui a été fait. Dans le paquet adopté par le Conseil européen de février 1988, il y a deux éléments essentiels. Le premier c'est le doublement des fonds dévolus aux politiques structurelles et le second c'est la substitution d'une approche par programme à une approche par projet. Mais je suis d'accord avec vous que si j'avais à rédiger seul le rapport, j'indiquerais cela; je ne mettrais peut-être pas "important step" mais "step" mais j'indiquerais que nous avons à fournir la preuve que ces politiques marchent. Si vous voulez le fond de ma pensée, si en 1991/92 ces politiques n'ont pas été efficaces, je pense que la construction européenne s'arrêtera parce que certains pays refuseront d'aller plus loin. Ils n'ont peut-être pas de solution de remplacement, mais cela deviendra insupportable dans le pays. Je crois qu'il faut se rendre compte que nous avons changé totalement de perspective depuis février 1988. Songez que jusque-là la Commission traitait 16.000 projets par an. Que vouliez-vous qu'elle ait comme maîtrise intellectuelle de 16.000 projets. Désormais il y aura 60 à 70 programmes pluriannuels établis en partnership avec chaque région, et je me suis battu pour que l'Irlande soit considérée comme une région. Vous savez que cela n'a pas fait plaisir à nos amis italiens, qui d'ailleurs ne sont pas encore tout à fait convaincus. Mais je pense que ces politiques doivent être testées. Je suis pour le dire avec vigueur dans le rapport. Je crois que ce sera un rendez-vous en 1992. Si on s'aperçoit que le Portugal, les régions défavorisées de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande n'ont pas pu bénéficier de ces politiques soit par leur faute, soit par la faute de la conception, à mon sens la construction européenne s'arrêtera quelles que soient les périodes de transition, et je suis partisan de le dire dans ce rapport. De dire en revanche que si ces politiques ont réussi, elles devront être développées et élargies. Mais pour pourparler plus brutalement, on ne fera pas l'Union économique et monétaire avec seulement Ecus 14 milliards

inscrits au budget pour les politiques structurelles. Peut-être tout à l'heure m'avez-vous mal compris, mais j'ai bien dit que ce budget devait continuer à augmenter. Et il faut le dire de façon à ce que les dirigeants des pays les plus prospères savent ce à quoi ils s'engagent. Donc, si l'on est d'accord là-dessus, il ne reste plus que deux points d'appréciation très difficile. Le premier est: est-ce que dans ma conception je ne me fais pas des illusions sur les capacités d'autodéveloppement de certaines régions, puisque je crois que les politiques d'aménagement du territoire des années soixante sont terminées. Dans les années soixante, nous avons des taux de croissance de 5% et il était possible de transférer vers la périphérie non seulement de l'argent mais également des activités. Aujourd'hui c'est devenu beaucoup plus difficile avec des taux de croissance de 3% et aussi avec une économie qui est davantage fondée sur la progression des services que sur la progression de l'industrie, c'est-à-dire l'unité de 200, 300, 400 ouvriers qui autour d'eux agrègent. Et d'ailleurs quand on voit l'expérience américaine, c'est la prise en considération des ressources propres de certaines régions qui leur a permis avec des concours extérieurs de changer et de faire des progrès considérables. Donc, on peut discuter là-dessus mais pour l'instant je pense que cette notion de mettre davantage l'accent sur l'autodéveloppement et les caractères propres est importante. Mais je ferais une exception pour l'Irlande car ce qui est valable pour une région ou un pays est plus difficilement supportable, c'est un risque très grand pour un pays qui a une capitale, une nation. Donc, je crois que là, c'est pour cela que j'ai beaucoup défendu le cas irlandais au sein du Conseil des ministres, c'est parce que je considère que l'on peut avoir un échec dans l'Algarve portugais sans mettre en cause la participation du Portugal et des bénéfices qu'il peut tirer de la construction européenne, on ne peut pas mettre en cause l'Irlande en tant que nation avec tout ce que cela représente. Donc, il y a un problème spécifique irlandais. La première question est: est-ce que nos régions trouveront des possibilités d'autodéveloppement? Et la deuxième question c'est celle que soulevait M. Boyer: est-ce qu'il n'y aura pas, dans la perspective d'une Union économique et monétaire qui nous amène davantage de croissance, est-ce qu'il n'y aura pas des entreprises qui seront attirées par des régions où les coûts de production sont plus faibles? Et, si vous voulez, nous avons beaucoup discuté de cela, mon expérience est longue dans ce domaine, mais je constate simplement que la Commission, surtout que j'ai à me battre de temps en

temps avec le commissaire chargé de la concurrence qui était vraiment très dur, je l'appelais le shérif, il était très dur. J'ai vu des entreprises choisir plutôt des endroits où les coûts étaient élevés parce que l'environnement de la production était meilleur. Par exemple, une entreprise hollandaise a choisi Hambourg et non le Schleswig-Holstein parce qu'à Hambourg il y avait l'environnement permettant l'activité, et j'en ai vu d'autres aller là où les coûts de production étaient les plus faibles, les conditions de vie agréables. Donc, il y a des facteurs d'attraction dans les deux cas. C'est pour cela que j'aimerais que l'on rédige un texte qui prenne pleinement en compte vos inquiétudes, que je partage, mais qui, en même temps, indique ces éléments. Mais l'élément essentiel, me semble-t-il, est celui que vous avez dit et là il faut être honnête avec les gouvernements, surtout que nous avons eu beaucoup de mal à obtenir déjà ce doublement des fonds structurels. Il faut que les pays les plus riches sachent qu'on ne fera pas l'union économique et monétaire en maintenant le budget communautaire à Ecus 14 milliards seulement pour les politiques structurelles. Cela il faut le dire très clairement parce que je crois que ce ne sera pas possible. Il faut non seulement que nous prouvions que la nouvelle approche est bonne, mais ensuite que si elle est bonne on la poursuive, et peut-être qu'on tienne davantage compte de la dimension régionale lorsqu'on pratique des politiques communes en matière d'environnement, de recherche ou d'emploi. Je crois que cela aussi pourrait être sur ces bases.

Je pense qu'on devrait faire un chapitre pas trop affirmatif, assez prudent, de façon à ne pas avoir un jour sur la conscience des affirmations - je parle de mon côté, pas du vôtre - je ne voudrais pas qu'un jour, dans 5 ou 6 ans, avoir fait des affirmations qui seraient démenties par les faits. Ensuite la question des régions qui ont des situations très diverses. Il y a par exemple des endroits au Portugal ou en Grèce où c'est le sous-développement classique, c'est-à-dire il manque les infrastructures de transport, de télécommunication et de formation. Il y a des autres régions où cela existe, mais malgré cela les activités ne viennent pas. C'est pour d'autres raisons. C'est ce qui explique que nos politiques de développement régional doivent être beaucoup plus nuancées qu'avant et beaucoup plus adaptées à la situation de chaque région. Ce sont donc ces considérations, combinées aux vôtres, que j'aimerais voir reproduites d'une manière un peu plus prudente, un peu moins affirmative, en indiquant bien qu'il y a un risque politique là, ou je le dirai en présentant le rapport. Mais je

préfèrerai le mettre là, qu'il y a un risque politique indiscutable. Après tout, nous ne connaissons pas les ressorts profonds de la croissance économique. Cela fait maintenant sept ans que le Japon et les Etats-Unis connaissent une période de croissance sans rupture. L'Europe ne s'y est associée que depuis deux, trois ans au plus. Quand j'interroge les économistes, ils me disent que les ressorts profonds de cette croissance c'est le progrès scientifique et technique. Si tel est le cas, et si dans le fond ce train de lourde croissance ne pourrait être gâché que par des erreurs de politique économique, alors il faut en tenir compte dans la manière de concevoir les politiques régionales. En d'autres termes, il faut transférer ?? technologique de l'acquis des centres de recherche également dans ces régions pour qu'elles puissent, par une sorte de synergie, également participer à un développement qui, encore une fois, me semble fondé sur les progrès de la science et de la technique, plus d'autres éléments propres aux politiques macro-économiques de chaque pays. Est-ce que vous seriez d'accord sur une combinaison de ces deux exposés pour essayer de faire une réaction que moi je recommande prudente, parce que je ne suis pas sûr de ce que je dis, et parce qu'il ne faut pas entraîner nos gouvernements vers une décision dont ils n'auraient pas pesé toutes les contreparties.

M. le Président (1464):

Je vous demande quand même de réfléchir jusqu'à la prochaine séance.

M. de Larosière: Je voudrais quand même répondre à son objection, je m'excuse. Je veux dire simplement que dans mon esprit le conseil de l'Institution fédérale serait composé des membres, des gouverneurs plus les quatre membres du Board. Et les quatre membres du Board seraient nommés par le Conseil Européen sur proposition ou non des gouverneurs.

M. le Président: Et les gouverneurs, ils seraient nommé comment?

M. de Larosière: Ce sont les gouverneurs des banques centrales. Les banques centrales nationales continuent. Moi je vous demande de réfléchir. Je comprends vos prudences et notamment la prudence conseillée par M. Duisenberg, mais vis-à-vis de l'extérieur, tous les gens qui vont lire notre rapport, si nous ne sommes pas capables d'expliquer, qui comprendra le conseil de

l'Institut fédéral, quel sera dans le Board, je pense que notre rapport ne sera pas très explicite. On n'y verra pas très clair sur qui fait quoi.

M. le Président: Mais vous êtes en faveur du Conseil des Ministres ou du Conseil européen?

M. de Larosière: Du Conseil Européen.

M. le Président: Et comment vous répondez, quand il dit on va encore exacerber le problèmes des Ministres des Finances qui sont déjà un peu en dehors de tout cela. Comment vous répondez à tout cela?

M. de Larosière: Les Ministres des Finances ont besoin d'être violé de temps en temps. C'est l'histoire de l'Europe qui dit cela. Ce sont eux les maîtres de tout. Il faut bien voir qu'ils sont les maîtres de tout. Alors de temps en temps, il faut qu'ils sachent qu'il n'y a pas que eux.

M. le Président: Si c'est un Conseil, le Conseil des Ministres des Finances qui nomme le Président d'une institution qui est indépendante, qui a la responsabilité de la stabilité monétaire, de la stabilité des prix, est-ce suffisant? Alors que le Conseil Européen est une instance qui avait été créée en dehors des institutions européennes et qui maintenant figure dans le Traité et qui est quand même l'endroit où se prennent toutes les impulsions. Le Président de la Commission est nommé par le Conseil Européen, sous une forme spéciale. Moi je n'ai rien contre les Ministres des Finances, mais j'estime que si ce sont les Ministres des Finances qui nomment le Board, c'est à mon avis dangereux pour le standing. Je voudrais, puisque j'ai la parole, dire qu'il est toujours possible au Parlement Européen d'auditionner le Président du Board ou un membre du Board. On a pas besoin de le dire ici.

M. de Larosière: Pourquoi on ne le dirait pas?

M. le Président: On peut le rappeler. On peut dire que le Parlement Européen a la possibilité d'auditionner les membres du Board. Mais c'est différent que de dire que le Board est obligé de ... au Parlement Européen. Mais on peut toujours le faire. Moi je vous demande d'y réfléchir. C'est un

problème délicat, mais il me semble que, laissons de côté ma mauvaise plaisanterie sur les Ministres des Finances, l'accent que vous mettez tous sur l'importance de cette institution fait qu'elle doit être nommée par l'institution la plus importante, celle qui donne les impulsions de la Communauté Européenne, c'est-à-dire le Conseil Européen.

M. de Larosière: Je suis d'accord.